

## FICHE INSCRIPTION – Voile à l'année 2024/2025

### - TARIFS / Documents à fournir

#### *Pour les résidents à Cogolin :*

Cotisation annuelle : 60.00€ + tarif licence + certificat médical (fournis par la FFV)

#### *Pour les non-résidents à Cogolin :*

Cotisation annuelle : 80.00€ + tarif licence FFV + certificat médical (fournis par la FFV)

#### Tarifs licence FFV :

Adulte (+18ans) : 68.00 € (assurance comprise)

Jeune (-18ans) : 32.00 € (assurance comprise)

Passeport voile : 13.50€ (assurance comprise)

**NOM** ..... **PRENOM** .....

**DATE DE NAISSANCE** : ..... **N° LICENCE** (à remplir par l'administration) : .....

**ADRESSE** : .....

**MAIL** : ..... **TEL** : .....

#### **PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT :**

**NOM** ..... **ADRESSE** : .....  
..... **TEL** : .....

### AUTORISATION PARENTALE POUR LES ENFANTS MINEURS

Nom du représentant légal validant l'inscription : -----

Lien de parenté : ----- autorise l'enfant : ----- à participer aux activités nautiques.

**Je soussigné** : ..... déclare pour moi-même ou pour l'enfant :

-ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale à la pratique des activités nautiques.

-donner tout pouvoir au responsable de l'activité en cas d'incident pour dispenser les premiers soins ou en cas d'urgence, prendre les mesures nécessaires et me diriger vers le Centre Hospitalier le mieux adapté.

-Connaître les consignes de sécurité, les conditions de fonctionnement et d'y adhérer sans réserve.

**J'atteste que** : L'enfant précité est capable de plonger puis de nager au moins 50m en eau profonde (+16 ans).

L'enfant précité est capable de s'immerger et nager au moins 25m sans reprendre pied (-16ans).

#### **Attestation adulte :**

-J'atteste être capable de plonger et nager au moins 50m en eau profonde.

-Je m'engage à respecter la zone de navigation et à respecter les consignes de sécurité donnée par le moniteur.

**J'atteste** avoir pris connaissances des mentions d'informations relative au traitement des données à caractères personnel par la Base Nautique de Cogolin



**voile à l'année – une séance par semaine**  
**De septembre à novembre et d'avril à juin hors vacances scolaires**

mercredi ou  samedi

**SUPPORTS**

- Optimist** 7-10 ans
- Dériveur** +10 ans
- Catamaran** + 13 ans

**NIVEAUX**

- Débutant 10h-12h**
- Perfectionnement 13h30-16h30**

**Cadre réservé à l'administration**

Dossier complet       Certificat médical année 20       Justificatif de domicile

Règlement \_\_\_\_\_ €       chèque       carte bancaire       espèces

**Informations sur l'assurance complémentaire**

Tous les participants aux stages de voile sont assurés par le contrat adossé à la licence « Passeport Voile » délivrée par la FFVoile. Cette assurance Responsabilité Civile prévoit une garantie-dommage jusqu'à hauteur de la somme de 1500000 euros. Elle peut être complétée par la souscription d'une police complémentaire MMA proposée par la FFV qui étend notamment la couverture de la garantie à l'assistance rapatriement +capital décès + capital invalidité selon des niveaux de couverture variables en fonction du montant de la prime choisie.

*Si vous souhaitez souscrire cette assurance complémentaire, merci de vous connecter sur <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp#Contrats>*

## Règlement et consignes de sécurité

### **ASSURANCE**

Article L321-4 du code du sport : Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

L'inscription est effective à réception du dossier complet. Pour s'inscrire, il faut :

- Remplir et signer la fiche d'inscription,
- S'acquitter du montant d'inscription : coût d'inscription + coût de la licence 2024,
- Fournir un justificatif de licence FFV 2024 pour être exempté de la licence obligatoire à 13.50€.

### **REMBOURSEMENT**

En cas de désistement, le montant de la prestation ne pourra être remboursé que si le désistement est annoncé par courrier au moins deux semaines avant la date de la prestation.

En cas de maladie ou pour raisons familiales graves, à partir de trois jours consécutifs, sur présentation d'un certificat médical à remettre à la direction de l'établissement, avec le reçu de paiement et d'un RIB, un remboursement pourra être effectué dans la limite de 50% du montant du module (Application d'une franchise).

**Quel qu'en soit le motif, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation le premier jour du stage. Quels qu'en soient les motifs ou périodes d'annulation, la licence FFV ne sera pas remboursée.**

### **AGE MINIMUM**

L'âge minimum pour l'ensemble des activités à l'École de Voile est fixé à 7 ans révolu pour l'Optimist . Aucune dérogation ne pourra être accordée.

### **ANNULATION POUR CAUSE METEO**

Le chef de base de l'école de voile, ou le RTQ en charge de la sécurité, se réservent le droit d'annuler toute séance dans le cas de conditions météorologiques défavorables. Cette décision s'imposera en cas d'alerte météo incitant l'Autorité Territoriale à annuler toutes les animations municipales. Ces annulations décidées pour raisons de sécurité, faisant pleinement partie d'une activité de pleine nature, ne donneront lieu à aucun remboursement ni récupération. Si ce n'est pas navigable en mer, nous dispensons un enseignement en salle sur la théorie de la navigation, l'apprentissage des noeuds et autres connaissances complémentaires à la pratique de la voile. Nous mettons en place des jeux nautiques pour les plus jeunes.

Toute séance annulée ne sera ni rattrapée ni remboursée.

### **HABILLEMENT**

✓ **Pour toutes les saisons** : Les chaussures sont obligatoires (chaussons de voile ou baskets. Pas de tongs ou claquettes). Prévoir de la crème solaire, une casquette, une bouteille d'eau et un change complet.

✓ **Printemps/Été** : T-shirt (anti UV de préférence), short de bain

✓ **Automne/Hiver** : Legging pantalon et manches longues, coupe-vent. Combinaison si vous en possédez une.

### **VESTIAIRES**

Les vestiaires avec douches sont mis à disposition,

La ville de Cogolin ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de vol.

### **LA LICENCE FFV**

Le passeport voile est à minima obligatoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Le coût de la licence FFV est dissocié de la tarification des prestations

Je reconnaissais avoir pris connaissance des conditions d'annulation et des informations réglementaires formulées ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

